

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL  
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

**SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023**

**DELIBERATION N° 2023-115**

**Objet : Volumétrie de la campagne d'emploi 2023 des Enseignants Chercheurs.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

**Vu** le Code de l'éducation ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

**Vu** le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'avis du Conseil Académique du 9 novembre 2023 ;

**Vu** l'avis du Comité Social d'Administration d'Etablissement du 15 novembre 2023 ;

**Vu** l'avis du comité de pilotage

**Vu** l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

**Entendu** l'exposé de Mme Sabrina LOUFRANI, Vice-présidente Développement des Ressources Humaines et Organisationnel ;

**Considérant** le nombre de promotions internes pouvant être ouvertes annuellement dans chaque établissement public d'enseignement supérieur, défini par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le nombre de promotions attribué à Université Côte d'Azur est de **6** promotions au titre de 2024.

**Considérant** que L'établissement se base sur une analyse croisée multi-critères pour faire une proposition de décisions aux instances, en s'appuyant sur les critères suivants :

- Disciplines prioritaires identifiées par le MESR
- Ratios MCF-PR par section CNU de l'établissement
- Viviers de MCF éligibles au sein de l'établissement
- Ratios hommes-femmes chez les PR par section CNU
- Postes de PR ouverts dans la campagne d'emplois de l'année concernée par les promotions

**Approuve** le choix des sections CNU au titre de la campagne 2024 comme suit :

- Section 02 : Droit public
- Section 06 : Sciences de gestion et du management
- Section 07 : Sciences du langage - linguistique et phonétique générales
- Section 23 : Géographie physique, humaine, économique et régionale
- Section 27 : Informatique
- Sections 31 et 32 : Chimie théorique, physique, analytique et Chimie organique, minérale, industrielle

**Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 21 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **26**

Fait à Nice, le 28 novembre 2023

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-115**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 18 décembre 2023  
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 18 décembre 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :  
*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.*

**Signature(s) électronique(s) du présent document**

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse [support@lex-persona.com](mailto:support@lex-persona.com).

**Digital signature(s) of this document**

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at [support@lex-persona.com](mailto:support@lex-persona.com).